

L'AVENIR. Paraît QUATRE FOIS par semaine, tous les MARDIS, JEUDIS, VENDREDIS et SAMEDIS au matin. Le journal se publie à deux éditions. L'abonnement à la 1ère est de... 21 0 0. L'abonnement à la 2e est de... 0 10 0. (Voir les conditions à la dernière colonne)

L'AVENIR.

ANNONCES. Les annonces sont reçues aux bureaux du journal de 8 heures à 4 heures du soir, tous les jours. La circulation de l'avenir est considérable et présente un bon moyen de publication pour les annonces. (Voir les conditions à la dernière colonne.)

JOURNAL RÉPUBLICAIN, PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

ADRESSES D'AFFAIRES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 15c. par l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

DIVERSES BRANCHES.

MONK ET LARKIN, Avocats, 27, Petite rue St-Jacques. S. C. MONK, H. J. LARKIN, Montréal 19 janvier.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE P. GENDRON, No. 21, Rue St-Vincent. On exécute toutes sortes d'impressions dans le meilleur goût et sous le plus court délai possible. 4 décembre 1849.

IRLAND, Graveur sur Cuivre, No. 8, Grande rue St-Jacques, près la Banque de l'Amérique Britannique. Il a toujours en mains des plaques pour les portes ainsi que des plaques pour les bières. 23 avril 1849.

J. WELCH, Dessinateur et Graveur sur bois de Londres. Atelier, chez M. T. IRLAND, Grande rue St-Jacques, vis-à-vis la Banque Britannique du Nord. 20 sept. 1849.

A. D. DORVAL, avocat, Village de l'Assomption, à l'encoignure des rues Notre-Dame et St-Jacques. L'Assomption 22 oct. 1849.

AVÉ DESILETS, Avocat, Trois-Rivières, rue St-Joseph, Bureau de feu L. E. DESILETS, ecr. Trois-Rivières, 8 sept. 1849.

C. L. RANCOUR, Tailleur, faubourg St-Louis, rue Dorchester, entre la rue St-Urbain et la rue St-Charles-Borromée. 31 j. 1849.

GÉDÉON OUMET, Avocat, Village de Vaudreuil, porte voisine du magasin de l'abbé Desjardins, ecr. 28 juillet 1849.

DOCTEUR GENAND, encoignure des rues Lagache-Dorville et des allemands. 26 juillet 1849.

LANCOT ET LA BRÈCHE-VIGER, ecr. Avocats, Bureau, 1, rue St-Vincent. M. Lancel pour être consulté sur affaires professionnelles, à toute heure du jour, à Laprairie ou à son bureau. 31 mai 1849.

P. C. D'ARANCEAU, Avocat, à établi son bureau au village de Laprairie. 23 avril 1849.

LOUIS BÉTOURNAY, Avocat, bureau de J. U. Beau-cy, ecr. rue Craig.

C. F. PAPINEAU, Notaire de la Banque du Peuple, 164, rue Notre-Dame.

CHARLES LABERGE, Avocat, St-Athanase, Coin de St-Jean.

R. LAFRAMME, Avocat, 14, rue St-Vincent, première porte. Montréal 6 Nov. 1849.

Z. CHAPÉLÉAU, Relieur et Libraire, coin des rues Notre-Dame et St-Vincent, Montréal. 3 février, 1849.

DOUETRE & LENOIR, Avocats, No. 14, rue St-Vincent. 1 décembre 1848.

CET ONGUENT CÉLÈBRE.

L'Ami du Pauvre Homme

PEUT être recommandé au Public avec confiance comme un remède infaillible pour les blessures de toute espèce, et pour les JAUDES, ULCÈRES, même si l'ulcération a duré depuis vingt ans. Il guérit aussi les

COUPIURES, ÉCHAUFFURES, ENCLURES, ÉRUPTIONS, PUSTULES, YEUX AFFAIGLIS, HÉMORRHOÏDES ET BRÛLURES, CONTUSIONS, ULCÈRES, SCORBUTIQUES SUR LE VISAGE, ET INFLAMMÉS, GARGÈNES.

Et il est un spécifique pour les éruptions qui succèdent quelquefois à la vaccination.

Prenez ces EXEMPLES MERVEILLEUX DE GUÉRISON.

L'utilité de ces Médicines est pleinement attestée par une multitude de personnes qui ont reçu de nombreux bienfaits de ce remède, et qui ont écrit: Hémoir. curies. — G. N. COSELIN de Montréal, écrit, "Je me suis vu guérir de la fièvre du Pauvre Homme par ce remède, et de cette maladie depuis neuf mois sans avoir eu recours à aucun remède, et l'Ami du Pauvre Homme a été le seul remède qui m'a guéri entièrement: de plus je l'ai employé à plusieurs personnes aussi affligées, et toutes ont obtenu les mêmes effets, et je n'hésite pas à le recommander à ceux qui souffrent de cette maladie.

Les mêmes ont été constatés agents pour les remèdes célèbres ci-dessus.

S. J. LYMAN ET CIE. PHARMACIENS PLACE D'ARMES. Montréal, 6 oct. 1849.

ON DEMANDE.

3000 MOUTONS de bonne GRAINE de MIL pour lesquels on donnera le plus haut prix, au comptant.

S. J. LYMAN ET CIE. Place d'Armes. 11 déc. 1849.

ANNEXION!!!

FAIENCE.

Le soussigné vient de recevoir un nouvel assortiment de VAISSELLE COMMUNE, propre au commerce du Bas-Canada. Il en disposera, à des prix très réduits, en faveur des marchands de campagne, pour argent comptant seulement.

JONH SPROSTON, 182, rue St.-Paul. 23 oct. 1849.

POMPES A FEU.

M. LOUIS LEMOINE, mécanicien de Québec, construit des pompes à feu patentes, de différents prix depuis \$10 jusqu'à \$1,000, avec tous les accessoires qui sont attachés à son atelier.

Ses agents à Montréal sont MM. BAYSON ET FERRIER. A Québec, HENRY, ecr., marché de la H. à l'île. 27 nov. 1849.

DISCOURS DE COBDEN,

LE GRAND ÉCONOMISTE, LE CHEF DES LIBRES-ÉCHANGISTES, A UNE ASSEMBLÉE RÉCENTE A BRADFORD.

Richard Cobden, Ecr., M. P.—L'on a fait en passant une allusion à la paix, non seulement à l'étranger mais encore dans nos colonies. Maintenant, Messieurs, j'attache grande importance à ces deux mots, Paix dans nos Colonies. Je n'ai point de crainte en ces temps-ci de voir la paix troublée chez les nations étrangères. Je vois avec beaucoup de plaisir l'état embarrassé des finances de toutes les grandes nations continentales et je vois dans cette ruine financière des nations du continent la meilleure garantie contre la guerre. Mais je ne suis pas aussi rassuré sur l'état prochain des choses dans nos colonies, et en peu de mot, je vous ferais quelques observations sur notre position présente à l'égard de nos colonies. Vous avez entendu les rapports alarmants qui nous arrivent du Canada, du Cap de Bonne-Espérance, de l'Australie, et de semblables rapports peuvent vous arriver d'un jour à l'autre de la Nouvelle-Zélande. Vous avez vu dernièrement le Manifeste publié en Canada, proclamant le grand mécontentement du peuple canadien, et attribuant ses misères présentes au système de libre échange dernièrement adopté par ce pays-ci; et vous aurez remarqué que le parti protectionniste en Angleterre, en parlant de nos colonies, s'écrie: "Voyez la ruine dans laquelle vous, Libres-Echangistes, avez jeté notre empire colonial." Voyons maintenant ce que dit ce Manifeste. Les Canadiens se plaignent de leur condition arriérée et rétrograde en comparaison avec les Etats-Unis; ils nous disent que pendant que les Etats-Unis sont sillonnés en tous sens par des chemins de fer et les télégraphes électriques, ils n'ont eux-mêmes que cinq chemins de fer en Canada, et qu'ils sont en ce moment à 50 pour 100 d'escompte. Est-ce qu'un homme raisonnable peut dire que le libre échange des blés, qui n'existe que depuis le commencement de cette année, a pu empêcher les canadiens de construire des chemins de fer, pendant que les Américains en construisaient depuis déjà dix à quinze ans? Non, c'est absurde, c'est hypocrite, c'est malhonnête de mêler la question du Libre-Echange avec celle du mécontentement des colonies. Qu'il existe une grande infériorité dans le Canada comparé aux Etats-Unis, c'est une vérité dont je suis témoin par mes observations personnelles faites lorsque je visitai ces pays il y a treize ans passés. Personne ne peut nier que le Canada, du train qu'il marche ne soit au moins cinquante années en arrière des Etats Unis en richesses et en civilisation. Et pourquoi? En vérité, je crois que c'est précisément en conséquence de cette même protection. C'est parce que les Etats-Unis ne s'appuyaient que sur eux-mêmes, pendant que le Canada dépendait de ce pays-ci; et était obligé de s'adresser sans cesse à Downing Street. Maintenant je vous demande comme à des hommes raisonnables, de vous joindre à moi, pour tâcher de placer cette contrainte entre nous et nos colonies sur un terrain qui nous empêche de jamais recourir de nouveau à cette politique insensée qui nous fit dépenser cent millions d'argent en vains efforts pour conserver la connexion entre nous et les Etats-Unis.

Le Canada, qui a un territoire d'une superficie cinq ou six fois plus grande que celle d'Angleterre, ne peut pas dépendre politiquement et être gouverné toujours par l'Angleterre. (Ecoutez, écoutez). Ce serait une monstrueuse absurdité, ce serait contraire à la nature, pour nous de supprimer que le Canada, ou l'Australie qui est presque aussi vaste que toute la partie habitable de l'Europe, ou que le Cap de Bonne-Espérance qui est deux fois grand comme la France—et surtout lorsque ces pays sont devenus peuplés par des millions d'habitants—qu'ils puissent être considérés pour toujours comme la propriété politique de ce pays-ci l'Angleterre. (Ecoutez, écoutez). Alors je vous demande où est la nécessité, et comment est-il possible qu'il survienne jamais de nouveau une telle chose qu'une guerre sangninaire et fratricide entre les anglais de ce pays-ci et les anglais du Canada pour décider de la suprématie que nous pourrions réclamer sur ce pays-là? (Ecoutez, écoutez). Voici ma doctrine: Je donnerais à nos compatriotes la bas autant de liberté qu'ils en puissent désirer. (Ecoutez, écoutez). Les anglais, qu'ils demeurent à Bradford ou à Montréal, à Sidney ou à la ville du Cap, les anglais ont droit, par droit inhérent de naissance, au privilège de se gouverner soi-même. (De longs applaudissements longtemps répétés). Cette maxime de la constitution, sur le droit de se taxer eux-mêmes par leurs propres représentants, et le droit d'élire leurs propres officiers et fonctionnaires publics, appartient aux anglais au dehors comme elle nous appartient à nous anglais de la métropole; et je me trompe fort sur le caractère de mes concitoyens, si en l'an 1850, on peut les entraîner dans cette controverse à adopter une autre ligne d'argument que celle que je viens de tracer. La résolution que vous avez adoptée, parle de la réforme financière. Je n'ai point d'hésitation à la dire, je l'ai vu depuis le commencement, vous ne pourriez faire aucune réduction dans les dépenses publiques, qui puisse avoir l'effet mentionné par le président de cette assemblée, c'est-à-dire, de diminuer les droits sur les thés, les sucres, les savons, et de détruire cette odieuse taxe de l'intelligence, que ce soit sur le papier ou sur les annonces, ni cette plus odieuse de toutes les taxes, la taxe sur les journaux; à moins que vous ne remodéliez votre système colonial, car à présent la grande cause des énormes dépenses de l'armée et de la marine, ce sont vos colonies. Si mon honorable ami M. Hume, ou moi-même,

présentons une motion pour retrancher 10,000 hommes de l'armée, aussitôt M. Fox Maule ou Lord John Russell se lèvent et disent: nous ne vous plus de quarante colonies, nous avons des garnisons dans chacune d'elles et il est nécessaire d'avoir ici des dépôts de recrutement pour les tenir toujours au complet, sans compter les milliers d'hommes qui vont et viennent sans cesse entre ces dépôts et ces garnisons; il est donc impossible de réduire l'armée tant que nous aurons ces colonies. Je dirais donc moi à ces colonistes: Je vais vous donner le gouvernement le plus libre que vous puissiez désirer, mais il faut que vous payiez dorénavant votre propre armée, vos propres fonctionnaires, et vos établissements religieux. Et il n'y a pas une seule d'anglais intelligents qui refuserait d'accéder à ceci, non plus qu'une classe d'anglais réunis en assemblées publiques au Canada ou en Australie qui ne reconnût la justice de la proposition que je fais.

Maintenant, examinez le Canada, et les autres petites colonies environnantes, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, qui ont été divisés et subdivisés afin de multiplier les places de gouverneurs et députés gouverneurs. Quoi! elles ont de huit à dix mille soldats, sans compter l'artillerie et les sapeurs et ingénieurs. Et quel est le montant, pensez-vous, de toute l'armée régulière des Etats-Unis? Juste, 8, 500 hommes. Ainsi vous entretenez à vos propres frais dans les colonies de l'Amérique du Nord autant de troupes pour la protection de deux millions d'habitants que les Américains en gardent pour la protection de vingt millions? (Ecoutez, écoutez. Honte. Honte). Maintenant je voudrais savoir pourquoi les Anglais ici payeraient pour une armée en Canada? Quelle compensation en recevez-vous pour cela? Rappelez-vous que nos colonies n'ont jamais versé un sou dans notre trésor public. (Ecoutez, écoutez). Ceci est un fait qui prouve l'incompréhensible folie de nos arrangements pour la conservation de nos colonies. Une pareille chose ne s'est jamais vue dans le monde; et si les classes moyennes et les classes industrielles avaient eu le gouvernement en main, au lieu d'avoir été toujours possédés par l'aristocratie je crois que jamais une politique aussi sottise et aussi destructrice eût existé. Je vais vous donner un petit échantillon de ce que vous faites en Canada, je vous ai dit ce qui était l'armée, ne l'oubliez pas. Mais ce ne sont pas des soldats seulement que l'on garde en Canada, mais encore des magasins d'ordonnance, de la poudre et des balles, des équipages de cavalerie, et autres choses semblables; il y avait l'an dernier un fonds qui se montait à £650,000. (Honte, honte). Vous voyez que ces Canadiens ne fournissent pas même les amorces de leurs fusils. (Ecoutez, écoutez, écoutez). Mais que faisons nous en outre pour eux? Je parle maintenant de leurs établissements religieux, et je vais vous lire un état des dépenses annuelles sous ce chapitre. L'Evêque de Montréal, £1000; Archevêque de Québec, £500; Curé de Quebec £400 et en même pour son loyer de maison £90. (Rires, et cris de honte). etc.... L'item suivant, est une précieuse curiosité: Loyer du Cimetière Protestant, £20, 18, 6. (Ecoutez, écoutez, rires, et exclamations de surprise). Evêque Catholique Romain de Québec £1000. (Ecoutez, et cris: ah! ah!) etc.... Total de tout cela: £11, 578, 8.

Voilà un seul item que nous votons chaque année pour soutenir un établissement ecclésiastique dans nos colonies de l'Amérique du nord. (Honte honte). Vous voyez que nous payons non seulement pour le confort spirituel des catholiques romains, des presbytériens, et des protestants, non seulement les frais de leurs baptêmes, mariages, et funérailles, mais nous payons même le loyer d'un cimetière pour l'une de ces sectes. (Ecoutez, écoutez. Eclats de rire). Ils ne peuvent être ni baptisés, ni mariés, ni enterrés à leurs propres frais. (Ecoutez, écoutez, rires, cris: honte à eux). Ce n'est qu'un échantillon, messieurs, de ce que nous votons chaque année dans la chambre des communes. Après avoir passé un acte déclaratoire de notre renoncement au droit de taxer nos colonies, je ne puis concevoir en vertu de quel principe nous avons continué nos efforts pour créer un vaste empire colonial, dans le seul but apparent de taxer ce pays-ci pour la défense et le gouvernement de ces colonies. (Cris d'écoutez, écoutez). Ce n'a pas été pour l'avantage de ces colonies, non plus que pour notre avantage propre, et j'invoque en preuve le témoignage des canadiens eux-mêmes; quand dans le manifeste dont je vous parlais tout à l'heure, ils nous montrent leur état arriéré comparé aux Etats Unis. (Ecoutez, écoutez). J'introduis ceci pour vous démontrer que quelque soit le nombre de sycophantes qui profitent par tous ces agiotages et les fonctions qui en découlent; que malgré les espérances que ce système nourrit dans leurs cœurs et dans ceux des gouverneurs bas, en leur donnant du patronage, et même des moyens de corruption dans le passé; je dis que ni dans l'intérêt des colonies, ni dans l'intérêt du peuple de ce pays, un pareil système eût jamais dû être maintenu; je dis qu'il ne sera pas continué longtemps encore.

Ici, l'orateur parle des colonies du Cap, et de la Nouvelle-Galle du sud; examine leurs griefs; leurs événements politiques des dernières années, cite des extraits de leurs journaux, et de leurs discours; et continue de la sorte: Je vous ai lu ces extraits, non seulement pour vous montrer les dispositions des colons, mais aussi pour appuyer l'expression de ma conviction, et la vôtre aussi j'espère, qu'il ne peut y avoir aucune cause de collision entre eux et vous pour ces choses que ces peuples réclament. (Ecoutez, écoutez). Ils nous disent qu'ils veulent la liberté de se gouverner eux-mêmes, et je suis partisan du gouvernement libre. J'espère que vous élèverez résolument la voix en faveur de la liberté

de gouvernement pour les colonies, et que vous élèverez en même temps la voix pour que pas un sou ne soit donné par nous-même pour les dépenses militaires des colonies.... Il nous faut reconnaître chez nos colonies le droit de se gouverner elles-mêmes, et leur demander — puisqu'elles deviennent majeures et désirent s'émanciper—de reconnaître qu'elles n'ont plus droit d'exiger de leur vieux père qui est fort gêné, qu'il soutienne dorénavant les dépenses de leurs ménages. (Ecoutez, écoutez). Mais nous ne voulons pas nous quereller en réglant nos arrangements. Ces colonistes ont émigré non pas parce qu'on les envoyait faire des affaires pour les anglais, mais à leurs propres dépens, et à regret, parce qu'ils ne pouvaient trouver à utiliser leur énergie chez eux. Ayant réussi à rendre les déserts fertiles, ayant subjugué la terre, ils ont un juste droit, suivant la promesse du Dieu créateur, de posséder la terre qu'ils auraient soumise. (De longs applaudissements). Si l'on me dit que je veux démembrer l'empire, et abandonner les colonies, je répondrai que je veux que des anglais libres les possèdent. En accordant librement aux colonies le droit de se gouverner en se séparant amicalement d'elles, vous retiendrez la connexion commerciale et morale beaucoup mieux que forcément par des liens politiques; celle-ci s'appuiera sur le libre, celle-là sur l'affection du cœur envers la mère patrie. (Applaudissements). Je voudrais voir non pas rompre la simple connexion politique qui le lie à ses colonies, et ne s'appuyer que sur la communauté d'origines, de droit, de littérature, de langage, qui donnerait à la race Saxonne l'unité sur toute la face du globe, si l'on ne fait rien maintenant qui puisse dégrader ces heureuses tendances unitaires. (Applaudissements). D'ailleurs, nous, nous proposons la liberté commerciale. (Ecoutez). Eh! bien, si les colonies trouvent leur compte à trafiquer avec nous de préférence avec d'autres, ils seront liés envers nous par l'instinct de leur propre intérêt et n'auront pas le désir de commercer avec d'autres. (Ecoutez, écoutez).

Mais je vois dans l'objection du libre échange, ce qui détruira même l'ombre de perte dans les changements que je contemple. Si nos principes économiques sont vrais, au lieu de limiter nos entreprises commerciales au trafic de pays ou colonies insignifiantes et plus qu'à moitié désertes, nous commercerons avec le monde entier. Mais quelques personnes me disent que les colonies sont précieuses comme débouché pour nos populations surabondantes. Où en sont les faits maintenant? C'est qu'un plus grand nombre d'anglais émigrent aux Etats-Unis, qui sont tout à fait indépendants de nous, qu'il n'en va à toutes nos colonies ensemble. (Applaudissements). Et pourquoi cela? C'est qu'aux Etats-Unis le capital qui s'accumule est si grand, l'énergie du peuple est si prééminente, et leurs succès si supérieurs, qu'ils peuvent donner de plus forts gages que nous ne le pouvons faire nous-mêmes. (Ecoutez, écoutez). Donnez la liberté aux colonies, et elles recevront vos populations laborieuses; et non seulement vos populations laborieuses, mais comme j'ai tout lieu de croire, une grande accession de la classe mercantile qui trouvera là une nouvelle carrière pour d'honorables efforts.

Je ne suis pas ici pour défendre lord Grey ou M. Hawes; mais je dis que le peuple de ce pays sera induit en erreur si on l'engage seulement à réformer le bureau colonial. Je crois qu'il est impossible à tout homme en Angleterre d'arranger ou de contrôler les affaires de peuple situés à 12,000 milles de distance. Eh! bien, l'on tâchera de vous persuader que ces affaires peuvent être mieux conduites par la Chambre des Communes que par le Bureau Colonial. Je nie cela. Vous serez misérablement trompés si vous croyez que ce peut être mieux fait par la Chambre que par le lord Grey, homme d'une vaste intelligence, que par M. Hawes, qui a tant l'habitude des affaires. Donnez aux colonies des gouvernements libres, et refusez de leur payer un seul denier d'entretien. (Grands applaudissements). Laissez leur nommer leurs propres gouverneurs et lieutenants gouverneurs; laissez leur nommer leurs propres contrôleurs; qu'ils nomment leurs évêques, archevêques, curés, et bedaux, (éclats de rires); qu'ils paient pour leurs propres cimetiers; mais vous-même, dites: "Nous ne payerons plus rien pour toutes ces sortes de choses." Je désire ardemment que l'intelligence préside seule à nos décisions à cet égard, ainsi qu'un esprit de cordialité et franche sympathie envers le peuple des colonies; et que, adrienne que pourra, nous ne nous battons jamais avec les colonies. Si vous les placez sur un pied convenable, vous pourrez alors faire de grandes réductions dans vos dépenses publiques; épargner non seulement dix millions, mais jusqu'à quinze millions de lous par année."

Assemblées Publiques.

TENURE SEIGNEURIALE.

PAROISSE DE SOULANGE.

A une assemblée publique, tenue à Soulange, le 3 février courant, à l'issue du service divin, F. Sauvé dit Laplante, ecr., ex-maire, fut appelé à présider l'Assemblée et E. Hays, ecr., N. P. prieur d'agir comme secrétaire.

M. J. B. E. Dorion, de Montréal, donna quelques explications sur les résolutions suivantes qui furent adoptées à l'unanimité: Proposé par T. Marcoux, ecr., conseiller et cultivateur, secondé par M. A. Séguin, cultivateur.

Résolu: Que cette assemblée est entièrement convaincue que le présent système de la tenure sei-

gneuriale est devenu onéreux et insupportable dans la plus grande partie des seigneuries du Bas-Canada, en conséquence des exactions de tous genres qui y ont été faites depuis un grand nombre d'années et par l'insuffisance de la loi pour la protection des censitaires contre les empiétements journaliers des seigneurs ou de leurs agents.

Proposé par Antoine Pilon, ecr., cultivateur, secondé par M. Charles Ménard, cultivateur: Résolu:—Que cette paroisse contient dans son sein des preuves irrévocables des mauvais effets, résultant de la présente tenure, dans les grandes quantités de terres accaparées et dans l'état de complet abandon, sans qu'elles soient closes et qu'aucun travail quelconque y soit fait depuis qu'elles sont en sa possession, tandis que grand nombre de nos compatriotes sont obligés de s'expatrier en passant aux Etats-Unis, pour pourvoir aux besoins de leurs familles.

Proposé par M. Michel Filiatrault, cultivateur, secondé par M. Jos. Cullivier, cultivateur: Résolu:—Que cette assemblée ne saurait trop se prononcer en faveur d'un changement de tenure et elle espère que la convention des délégués devant s'assembler à Montréal, pour la seconde fois, le 12 février courant, aura l'effet de faire comprendre à la chambre d'assemblée que le peuple désire ardemment d'en finir avec un système usé, désavantageux à la population entière, retardant le progrès dans le pays et étant contraire au bonheur et à la prospérité de la société entière.

Proposé par P. Watier, ecr., cultivateur, secondé par Philippe Hooftstetter, ecr., cultivateur. Résolu:—Que cette assemblée désirent être représentée dans la Convention sur la Tenure Seigneuriale, prie E. Hays, ecr., N. P. de vouloir bien accepter la charge de délégué de cette paroisse pour la représenter dans la Convention, à sa prochaine assemblée.

Proposé par P. Hooftstetter, ecr., secondé par M. Jos. Roy: Résolu:—Que l'avenir, la Minerve, le Moniteur et le Herald soit priés de vouloir bien publier les procès ci-dessus. (Applaudissements).

Des remerciements ayant été votés au président et au secrétaire, l'Assemblée s'ajourna.

F. SAUVÉ DIT LAPLANTE, Président, E. HAYS, N. P. Secrétaire, (Vraie Copie) E. HAYS, N. P. Secrétaire.

PAROISSE DE ST-ZOTIQUE.

A une nombreuse assemblée publique des habitants des paroisses de St-Zotique, du Coteau du Lac et de St-Polcarpe, tenue à la porte de la Cour des Commissaires de St-Zotique, le 4 février courant, pour s'occuper de la tenure seigneuriale et autres affaires importantes concernant ces localités:

HENRY ROEBUCK, ecr., cultivateur, du Coteau du Lac, fut appelé à présider l'Assemblée, C. C. SPÉRIER, ecr., N. P. élu secrétaire et M. O. F. Prieur, nommé assistant secrétaire.

Le but de l'Assemblée ayant été expliqué, par M. J. B. E. Dorion, de Montréal, en français et par le président, en anglais, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées comme suit:

Proposé par Jos. Lalonde, ecr., hôtelier et cultivateur de St-Zotique, secondé par M. Joseph Lalonde, cultivateur de St-Zotique.

1o. Résolu.—Que cette assemblée est entièrement persuadée que le présent système de la tenure seigneuriale est devenu onéreux et insupportable dans la plus grande partie des seigneuries du Bas-Canada, en conséquence des exactions qui y ont été faites depuis grands nombres d'années par les seigneurs ou leurs agents.

Proposé par Joseph Asselin, ecr., enseigne de la milice et cultivateur de St-Zotique, secondé par M. O. F. Prieur, marchand de St-Zotique.

2o. Résolu.—Que cette assemblée a les preuves les plus irrévocables des effets funestes du présent système de la tenure, dans les grandes quantités de terres accaparées par les seigneurs et tenue en friches, sans qu'elles soient closes et qu'aucun travail quelconque y aient été faits depuis qu'elles sont en leur possession, et cela, tandis que grands nombres de nos compatriotes sont tous les jours obligés de s'expatrier, en passant aux Etats-Unis, pour y aller chercher les moyens de pourvoir aux besoins pressants de leurs familles.

Proposé par M. Guillaume Mitchell, cultivateur de St-Zotique, secondé par M. Joseph Elie, cultivateur, de St-Zotique.

3o. Résolu.—Qu'en outre des griefs dont le système actuel a grevé le pays sous le rapport pécuniaire, il est d'autres considérations, soit le rapport du progrès moral et matériel de la population, qui engage cette assemblée à demander l'abolition entière du présent système de tenure.

Proposé par M. Joseph Deschamps, cultivateur de St-Zotique, secondé par M. Augustin Asselin, cultivateur de St-Zotique.

4o. Résolu.—Que cette assemblée espère que la convention des délégués devant s'assembler à Montréal le 12 courant, pour la seconde fois, aura l'effet de faire comprendre à la Chambre d'Assemblée, que le peuple du Bas-Canada désire d'en finir avec un système dont les effets sont devenus funestes au bonheur du peuple agricole de ce pays.

Proposé par Daniel A. Wilson, ecr., lieutenant de milice et marchand du Coteau du Lac, secondé par M. A. St-Amour, cultivateur du Coteau du Lac.

5o. Résolu.—Que cette assemblée désirent que justice soit rendue aux seigneurs comme aux censitaires et à ces derniers comme aux premiers.

Déclare:—Qu'en demandant l'abolition de la tenure seigneuriale, elle veut que ce soit en indemnisant les seigneurs pour leur justes droits, pas plus; et elle déclare en outre que l'abolition de ce système devant tourner à l'avantage du pays

entier, il n'est que de stricte justice que le trésor public soit chargé de payer au moins la moitié de cette indemnité et que pour mettre le gouvernement en moyens de venir en aide aux censitaires, cette assemblée demande à grands cris, la réduction des dépenses exorbitantes du gouvernement actuel et notamment les dépenses occasionnées par les salaires des premiers officiers publics du gouvernement du pays.

Proposé par M. Dominique Bissonnet, cultivateur de St.-Polycarpe, secondé par M. Charles Marcoux, cultivateur du Coteau du Lac.

60. Résolu.—Que cette assemblée croit que si les bureaux d'enregistrement étaient divisés, de bureaux de comtés en bureaux de paroisses, ce changement aurait l'effet de faciliter les recherches, de mieux assurer la garantie de la propriété et des hypothèques et de décentraliser les bureaux des affaires publiques, une chose grandement à désirer en Canada.

Proposé par M. Guillaume Lalonde, cultivateur de St.-Zotique, secondé par M. H. Prieur, cultivateur de St.-Zotique.

70. Résolu.—Que cette assemblée ayant pris en considération tous les procédés de l'assemblée du comté de Huntingdon, tenue à St.-Edouard, le 28 janvier dernier, approuve toutes et chacune des résolutions qui y ont été adoptées.

Proposé par M. Charles Ferrant, cultivateur de St.-Clet, secondé par M. H. Prieur, cultivateur de St.-Zotique.

80. Résolu.—Que cette assemblée croit devoir attirer l'attention de la Chambre d'Assemblée sur la nécessité de passer une loi pour étendre les réserves envers des débiteurs insolubles, sur leurs biens meubles, tels que us tensiles d'agriculture et autres articles nécessaires aux premiers besoins de la famille, comme cela se pratique dans quelques uns des Etats-Unis.

Proposé par M. Demontigny, écrivain, capt. de milice, secondé par M. Louis Dépot.

90. Résolu.—Que les habitants et citoyens de la paroisse de St.-Zotique, saisissent cette occasion de déclarer qu'ils se félicitent d'avoir choisi la personne de M. J. B. E. Dorion, directeur-gérant du journal populaire et indépendant "l'Avenir", comme leur délégué pour les représenter à la convention des délégués sur la tenure seigneuriale et de lui offrir leurs plus sincères remerciements, pour la manière habile et active avec laquelle il a su faire valoir leurs droits et intérêts contre les seigneurs, à la dite convention, et qu'ils continuent de mettre en lui toute leur confiance.

Proposé par M. J. U. Deveau, instituteur, secondé par M. François Labonde, cultivateur, tous deux de St.-Zotique.

100. Résolu.—Que l'Avenir, le Moniteur, le Canadien, la Minerve, le Herald et le Montréal Courrier, soient priés de publier les précédés ci-dessus dans leurs journaux respectifs.

M. J. B. E. Dorion, dans un long discours, ayant donné des explications, détaillées, sur les principales résolutions, ainsi que sur les procédés de l'assemblée de St.-Edouard et sur la question de l'annexion, toutes les résolutions ci-dessus furent adoptées aux acclamations de la foule, à l'exception de la 5ème, à laquelle D. A. Wilson, écrivain, s'opposa.

MM. le Dr. Dunn et A. St.-Amour, du Coteau du Lac, furent choisis comme délégués pour représenter cette paroisse à l'assemblée de la convention sur la tenure seigneuriale.

Des remerciements furent votés au président et aux secrétaires et trois hurras retentirent dans les airs pour l'abolition de la tenure seigneuriale, pour le président, pour M. Dorion, délégué de la paroisse et pour la glorieuse cause de l'annexion.

Après quoi l'assemblée s'ajourna.

H. ROEBUCK, Président.
C. C. SPENARD, Secrétaire.
O. F. PRIEUR, Assis. Sect.
St.-Zotique le 4 février, 1850.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parce que tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTREAL JEUDI MATIN, 7 FEVRIER 1850.

Reforme Coloniale. — Réduction des dépenses publiques en Angleterre. — Indépendance des Colonies. — Dépeche de Lord Grey.

"S'il est une question politique sur laquelle nous puissions nous exprimer avec plus de certitude que sur une autre, c'est certainement celle d'une prochaine et complète révolution dans notre système colonial. Nous ne dirons pas qu'il opérera cette révolution ni qu'elle en sera la nature précise; mais nous avançons hardiment que l'observateur le plus superficiel envisage cette révolution comme irrésistible et qu'il faut qu'elle ait lieu promptement, si la Grande-Bretagne ne veut pas être forcée à se replier sur elle-même, dépeuplée de toute force et de toute grandeur morale, aussi bien que physique."

"Le règne de la famille des Greys tria rapidement à sa fin, règne que l'histoire bannira comme ayant été la plus désastreuse époque de toute notre domination coloniale." — London Daily News.

D'après cet extrait, on le voit, une révolution dans tout le système colonial de l'Angleterre est imminente. Ce n'est pas seulement le journal cité plus haut qui nous le dit. Tous les journaux influents de Londres et de Liverpool parlent dans le même sens; chaque arrivage nous apporte quelques articles éditoriaux soit du London Times, du Morning Chronicle, du Daily News, du Manchester Guardian, du Wümler et Smith's European Times, soit d'autres journaux de second ordre mais très respectables, qui tous discutent des questions de réforme coloniale aux quelles viennent se joindre comme ne faisant qu'une seule et même chose, les questions si graves pour l'Angleterre, de diminutions dans les dépenses publiques au moyen d'importantes réductions dans les forces navales et militaires de la métropole. Dans toutes

les discussions, des journaux les plus opposés en politique, Whigs, Tories, Radicaux, ces deux grandes questions: réforme coloniale et réduction des dépenses publiques marchent de pair, et sont pour ainsi dire corrélatives l'une de l'autre.

Et c'est avec raison que l'opinion publique en Angleterre réunit ces deux questions en une seule. La plus forte partie des dépenses de l'état en Angleterre, indépendamment de l'intérêt de l'énorme dette publique, sont causées par la nécessité d'entretenir toujours sur pieds une armée de terre imposante et une marine militaire la plus puissante qui soit au monde, d'abord pour maintenir les colonies dans la dépendance et sous l'influence directe de la mal-administration du ministre des colonies quel qu'il soit, sans aucun profit réel et direct pour l'Angleterre; ensuite pour défendre occasionnellement les colonies contre les agressions étrangères.

Les hommes d'état en Angleterre ainsi que la presse estiment que les dépenses de l'armée et de la marine ainsi entretenues à cause des colonies s'élèvent à douze ou quinze millions de louis sterling par année. Pour que le peuple anglais consente à payer une aussi forte somme tous les ans, il semble qu'il doit retirer de grands bénéfices de la possession des colonies. Eh bien! voyons donc ce qu'il en retire. L'Angleterre possède donc 40 colonies dispersées dans toutes les parties du monde. Le commerce d'importation et d'exportation de l'Angleterre avec ses colonies s'élève à vingt millions de louis sterling par année; mais tout n'est pas profit dans cette somme; si l'on accorde 10 pour cent de profits nets (ce qui est considéré comme très avantageux sur les transactions commerciales en Angleterre) cela donnera seulement deux millions sterling de profits nets; dans cette dernière somme, les colons eux-mêmes ont une part; mais admettant que tout le profit serait en faveur du peuple anglais, l'Angleterre dépense donc chaque année douze ou treize millions pour en retirer deux millions: c'est là un très-mauvais marché comme l'on voit, et l'Angleterre est intéressée à ne pas payer pour garder la possession de ses colonies, lorsque celles-ci désiraient devenir indépendantes et se séparer de la mère-patrie si elles trouvaient plus avantageux de le faire.

Pendant long temps les hommes d'Etat en Angleterre croyaient qu'il était utile pour le peuple anglais de monopoliser le commerce des colonies; pour cela ils avaient imposé de forts droits de douanes sur toutes les marchandises et les produits des pays étrangers et des droits bien moins forts sur les mêmes articles lorsqu'ils venaient de ses colonies: c'est ce qu'on a appelé les *droits différentiels* et ce qui a constitué la protection que les colonies recevaient sur les marchés de la métropole. D'un autre côté, la mère-patrie défendait aux colonies de commercer avec aucune autre nation, qu'elle même. Aujourd'hui l'Angleterre a changé toute sa politique commerciale; elle ne veut plus accorder de protection sur ses marchés à ses colonies; elle a aboli presque tous ses droits différentiels, afin de pouvoir acheter ce qu'elle fait venir de l'étranger au plus bas prix possible.

L'Angleterre ayant ainsi enlevé tout faveur sur ses marchés aux colonies, et ne les traitant pas mieux qu'elle ne fait les nations étrangères, ses colonies ne lui sont plus d'aucune utilité, commercialement parlant. Il n'est donc que juste et équitable de les laisser, de leur côté, chercher les alliances et les connexions qui pourraient leur être plus avantageuses: Puisque l'Angleterre recherche avant tout son intérêt à elle, ne doit-elle pas laisser aussi aux colonies le soin de chercher ce qui leur conviendrait le mieux? Le contraire serait une oppression inqualifiable, une tyrannie injustifiable. Or c'est ce qu'elle ne veut pas faire; elle l'a déclaré maintes et maintes fois par la bouche de ses ministres, par la voie de la presse, par la voie de ses hommes d'état les plus éminents, c'est pour cela qu'elle a proclamé qu'il fallait donner à toutes colonies le *self government*, le gouvernement par et pour soi.

Dans notre dernière feuille nous avons donné l'analyse du plan d'une association pour la réforme coloniale, qui vient de se former en Angleterre. Comme nos lecteurs ont pu le voir, l'association a pour but d'obtenir pour les colonies le droit de faire elles-mêmes leurs constitutions et de les modifier à volonté: ce qui entraînera le droit de nommer les employés du gouvernement exécutif à commencer par le gouverneur lui-même; mais ce sera à une condition: c'est que chaque colonie paiera tous les frais de la défense de son propre gouvernement en temps de paix, et même en temps de guerre, lorsque cette guerre n'intéressera pas tout l'empire, mais seulement la colonie.

Si l'Angleterre faisait cela, elle épargnerait la somme que nous avons mentionnée déjà, de douze à quinze millions par année, qu'elle dépense aujourd'hui sans aucun profit pour elle-même, somme énorme qui se préleve par des taxes directes et indirectes sur le peuple anglais.

Or c'est par ce que le cabinet anglais du jour ne paraît pas disposé à vouloir adopter les moyens réels d'opérer, dans les dépenses publiques, une réduction aussi considérable et qui soulagerait si fort le peuple anglais des taxes écrasantes qui pèsent sur lui, que les libéraux anglais, les Cobden, les Hume, les Molesworth ont formé cette association pour la réforme coloniale. Ils savent qu'une réduction dans les forces militaires et navales pour la garde des colonies ne pourra avoir lieu, qu'en donnant à celles-ci le droit de se gouverner comme bon leur semblera; le droit de faire et de défaire leurs constitutions à volonté, sans être soumis à l'approbation ou à la désapprobation d'un ministre des colonies, en quoique ce soit. Et comme le cabinet anglais ne paraît pas disposé à

accorder cette indépendance réelle et efficace, les libéraux anglais, ceux qui par l'agitation ont forcé le gouvernement à proclamer et à mettre en pratique les principes du commerce libre, veulent par une agitation semblable forcer ce même gouvernement anglais à concéder aux colonies l'indépendance dont nous parlions il n'y a qu'un instant, et ils finiront par y réussir; car ils démontreront au peuple anglais que pour forcer les colonies à être toujours mal gouvernées par une constitution fabriquée sans leur participation et par des envoyés du ministre des colonies, bons ou mauvais, ils prouveront, disons nous, au peuple anglais qu'il paie chaque année douze ou quinze millions sterling, sans aucun profit, ainsi que nous l'avons vu.

Ils feront voir que pour tenir les colonies sous la dépendance du Bureau Colonial en Angleterre, le peuple anglais est et sera soumis à des taxes très lourdes, dont il pourrait être allégé en donnant la liberté et l'indépendance aux colonies. Eh bien, le peuple d'Angleterre finira par comprendre cela; lorsqu'il l'aura compris (et il ne verra pas plusieurs années à le faire), il enverra au Parlement une majorité de membres qui voudront laisser les colonies se gouverner comme elles l'entendent, sans s'immiscer dans leurs affaires. Si un ministre des colonies, ou même tout un ministère ne veut pas y consentir, il lui faudra laisser la place à d'autres, qui eux introduiront dans le Parlement des lois qui de fait rendront les colonies indépendantes, et opéreront la réduction si désirée des dépenses de l'état et par conséquent allégeront le lourd fardeau des taxes qui écrasent aujourd'hui la grande majorité du peuple anglais.

Maintenant l'on pourra juger de la valeur d'une dépêche d'un ministre des colonies, de lord Grey, qui déclare que le cabinet anglais désapprouve complètement ceux qui désirent et qui travaillent activement à obtenir pour le Canada, son indépendance de la métropole. L'opinion de lord Grey, du cabinet Whig, ou même du Parlement anglais actuel, peut être, il est possible, contraire à ce mouvement, sans que pour cela ce soit l'opinion du peuple en Angleterre; d'ailleurs comme nous l'avons dit, supposé que ce soit l'opinion de la majorité aujourd'hui; qui peut assurer que cette opinion ne changera pas demain? Ce ne serait pas la première fois qu'il y aurait eu de semblables changements.

Lors que Wilberforce pour la première fois proposa dans le parlement anglais, l'abolition de l'esclavage, il se trouva seul; pendant plusieurs années quelques membres seulement l'appuyèrent; pourtant après des années le parlement finit par abolir l'esclavage dans les possessions britanniques. Pendant vingt-cinq ans, l'émancipation des catholiques ne fut appuyée que par une minorité, et pourtant elle finit par triompher dans le parlement anglais! Plus tard encore la réforme parlementaire en Angleterre, n'a-t-elle pas été repoussée par le parlement; néanmoins celui-ci finit par changer d'opinion et la réforme s'accomplit malgré les ministres qui s'y étaient opposés jusqu'alors. Enfin dans ces dernières années le parlement anglais n'a-t-il pas rappelé les lois des céréales et de navigation parcequ'elles étaient mauvaises: ces lois pourtant avaient été longtemps regardées par tous les hommes politiques de l'Angleterre comme les plus favorables à la grandeur et à la prospérité de l'Empire!

Or c'est à la suite de ces changements d'opinion du gouvernement et du parlement anglais, qu'un ministre des colonies, lord Grey, vient déclarer que ceux qui veulent l'indépendance du Canada, et son annexion aux Etats-Unis, par des moyens possibles, constitutionnels, sans aucune violence et avec le consentement de l'Angleterre, se sont presque rendus coupables de trahison! Il est généreux vraiment, ce ministre des colonies, d'admettre que le mouvement n'était pas tout à fait de la trahison! car du moins, tant que les annexions ne feront pas plus qu'ils n'ont fait: discute la question, en rechercher les avantages, les faire connaître à leurs concitoyens afin de les engager à élire des membres du parlement qui penseront de la même manière, ils ne seront pas vraiment coupables de trahison; et ils ne pourront pas être poursuivis pour ce crime puisque le mouvement ne fait qu'approcher de la trahison!

Cette déclaration de lord Grey est d'autant plus étrange dans sa bouche, que lui-même, en plein Parlement, lors de la discussion de l'acte d'Union des Canadas a dit: "Si donc il y avait une assez forte majorité du peuple du Canada, opposé à la connexion britannique pour envoyer au Parlement du Canada des membres ayant les sentiments que suppose l'honorable membre, le résultat devra être le même, la connexion entre les deux pays devra cesser."

Il est vrai qu'à cette époque lord Grey était lord Howick; qu'il n'était pas ministre des colonies, et que son parent n'était pas gouverneur général du Canada!

Eh bien! nous allons donner l'opinion d'un ministre des colonies lui-même, de M. Gladstone qui a fait parti du ministère de Sir Robert Peel. C'était à propos du rappel des lois des céréales en 1846. La Chambre d'Assemblée du Canada avait fait une adresse à la Reine, demandant que cette colonie en particulier fut exemptée de l'opération des mesures financières du gouvernement impérial par ce qu'elles seraient très-dommageables aux intérêts de ce pays; et dans la dépeche transmettant cette adresse en Angleterre, lord Cathcart fait allusion aux conséquences que le retrait de toutes protections à cette colonie sur les marchés de la Grande-Bretagne pourrait avoir, conséquences qui amèneraient une séparation. M. Gladstone alors ministre des colonies, en prend bravement son parti et, au nom du gouvernement anglais, répond ce qui suit dans une dépêche en date du 3 juin 1846:

"Ce serait certes une source de grand chagrin pour le gouvernement de Sa Majesté, s'il pouvait partager l'opinion que l'Union de ce pays et du Canada tire uniquement toute sa vitalité d'un échange de préférences commerciales. S'il en était ainsi on pourrait y voir des rapports consistant tant dans un échange, non plus de bienfaits, mais de charges; s'il en était ainsi, cela suggérerait l'idée que cette Union a atteint ou est sur le point d'atteindre le terme légitime de son existence."

Et n'a-t-on pas vu plusieurs autres membres, chefs de parti en Angleterre, et très influents dans le parlement, déclarer que "la connexion entre les deux pays ne doit se maintenir qu'avec le consentement du peuple de la colonie aussi bien que de celui de la métropole?" Cobden ne vient-il pas de dire qu'il est absurde de supposer que le Canada, qui contient une superficie 5 ou 6 fois plus considérable que l'Angleterre, doive toujours rester dans la dépendance politique de cette dernière?

Les citations que nous venons de faire nous font soupçonner fortement que si lord Grey a écrit sa fameuse dépêche, c'est parce que notre ministère colonial l'avait sollicitée, mendie pour donner quelque ombre de raison et de droit à leurs tyranniques destitutions de magistrats et officiers de milice.

Mais ne craignons rien; il n'y a pas que les Canadas qui soient mécontentes et qui cherchent les moyens de faire remonter la prospérité chez lui, en devenant indépendant pour prendre le rang qu'il doit occuper dans les nations confédérées; presque toutes les colonies anglaises désirent se débarrasser des entraves du régime colonial; de toutes les parties des immenses possessions de l'Angleterre, des cris de mécontentement se font entendre. C'est un concert universel des colonies pour exprimer leur peu de confiance dans l'administration coloniale et leurs plaintes des maux qu'elle leur cause.

Ces plaintes, ces remontrances ont ému le peuple anglais, l'opinion publique commence à s'éveiller; l'on se demande ouvertement qu'elle est l'utilité des colonies aujourd'hui pour l'Angleterre, et combien elles coûtent. L'on commence à s'apercevoir qu'elles coûtent plus qu'elles ne valent, et l'on demande à grands cris la réduction des dépenses publiques et la réforme coloniale. Cette réforme sera une véritable révolution dans le système colonial; cette révolution que le journal cité au commencement de cet article n'a pas voulu caractériser lui-même parce que l'esprit public en Angleterre n'est pas tout à fait prêt à recevoir le mot: cette révolution, nous le dirons hardiment et sans crainte, n'est rien autre chose que la séparation et l'indépendance complète des colonies anglaises qui s'opérera peu à peu. Les colonies tendront toujours à l'obtenir; le peuple anglais voudra la réduction des dépenses du gouvernement, de l'armée et de la marine militaire: ces deux forces réunies seront assez puissantes pour obtenir du gouvernement anglais, de l'aristocratie, tout ce que le peuple anglais et les colonies demanderont. Les annexions peuvent donc continuer à se préparer à demander à l'Angleterre l'indépendance du Canada, pour ensuite s'annexer aux Etats-Unis.

Certainement si le parlement anglais voulait nous accorder l'indépendance, ce ne serait pas crime de trahison de sa part; Eh bien! les sujets anglais ont le droit de demander au parlement tout ce que celui-ci a droit d'accorder, sans qu'on puisse les accuser de trahison, tant qu'ils exercent leur droit sans émeutes, sans violences, sans enfreindre la paix publique. Comme nous le disions, le cabinet anglais, même le parlement actuel, pourrait refuser une première, une seconde demande, qu'il se rendrait à une troisième. Tout ce que nous avons à faire, c'est de le convaincre s'il ne l'est pas encore. Discutons donc, recherchons les avantages de l'indépendance et de l'annexion, faisons voir que l'une et l'autre seront un bienfait et pour l'Angleterre et pour le Canada. Du courage, de l'activité, de la persévérance et nous réussirons en dépit de toutes les dépeches des ministres coloniaux en dépit des haineuses déclarations de notre ministère provincial.

Assemblée de St.-Zotique.

TENURE SEIGNEURIALE, DIMES, ANNEXION, ETC.

L'assemblée tenue à St.-Zotique, lun-ii dernier, pour s'occuper d'affaires publiques est un nouveau témoignage de l'impopularité des présents systèmes de la tenure et des dimes ainsi que des progrès rapides que fait la cause annexioniste dans le pays depuis quelque temps. Là encore, malgré le temps affreux qu'il avait fait la veille et les chemins qui étaient, en conséquence, devenus presque impraticables, un nombreux concours de cultivateurs et autres personnes respectables de St.-Zotique, du Coteau du Lac, de St.-Polycarpe et des Cèdres, s'étaient rendu à la Cour de St.-Zotique, où devait se tenir l'assemblée, d'après la convocation.

A onze heures, les procédés de l'assemblée commencèrent et la maison dans laquelle siège ordinairement la cour s'étant trouvée trop petite, l'assemblée fut obligée de procéder en plein air.

H. RŒBCK, écrivain, cultivateur du Coteau du Lac et frère de M. Reubuck, membre du parlement impérial, bien connu des canadiens pour la part active qu'il a prise à défendre les colonies en Angleterre, présidait l'assemblée.

MM. SPENARD et PRIEUR agissaient comme secrétaires.

M. J. B. E. DORION, expliqua le but de l'assemblée, en français, et profita de l'occasion pour remercier les habitants de St.-Zotique de l'honneur qu'il lui avait fait, en le choisissant comme leur délégué, pour les représenter dans la Convention sur la tenure seigneuriale.

Le Président, M. Reubuck, lui succéda pour

expliquer le but de l'assemblée, en anglais. Il dit entre autres choses, que la tenure féodale avait été introduite dans les provinces conquises de l'empire Romain, par les tribus du nord, qui prirent possession de ces riches pays afin de soumettre les Aborigènes et de les rendre esclaves, et ce, principalement par les Normands et les Français; les premiers l'avaient implantée en Angleterre, où elle avait été, pendant plusieurs siècles, la malédiction du pays, mais elle fut graduellement abolie et finalement abolie par les institutions libres des Saxons!

"Vous demandez peut-être pourquoi elle existe dans cette province, tandis que l'on n'a pas pu l'établir dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre? C'est parce que c'est la France qui l'a établie ici et non pas l'Angleterre. Pourquoi alors la France à elle-même en Canada, applique l'Angleterre ne pouvait le faire dans la Nouvelle-Angleterre? Cela vient des différents caractères des deux populations. Dans un cas, la France n'avait affaire, en grande partie, qu'à des soldats en congé et à des pauvres paysans Normands qui étaient contents de devenir propriétaires, à tout prix, afin de faire vivre leurs familles. Dans l'autre cas, l'Angleterre avait affaire à des colons composés de différentes sectes religieuses persécutées qui virent bien déterminés à s'opposer à l'oppression. Ils apprenaient à la même classe d'hommes qui avaient chassé Charles I de son trône pour lui trancher la tête."

"Dans tous les temps, le remède a été en proportion du mal; et encore aujourd'hui, l'on voit une grande partie de l'Europe se débattre dans les convulsions des tentatives faites par la masse du peuple pour secouer le joug de l'oppression des classes privilégiées. Le peu de l'enlèvement, quoiqu'il puisse, pour un temps, parier écraser sous la main de fer du despotisme militaire, parce que la génération qui apparaît devra être imbuée des grands principes de liberté et qui deviendront alors les armes des despotes?"

"La tenure seigneuriale ayant été abolie en France et en Angleterre, pourquoi existe-t-elle encore dans notre malheureuse province? Comment se fait-il que nous n'ayons pas participé au grands et salutaires changements effectués par les Français? Et ce que l'homme de ce coin du Nord de l'Amérique doit être privé des fruits de son travail, par une classe privilégiée? Dieu donna ce monde de l'Ouest pour être réclamer par les enfants de l'Europe et pour leur être mis. Un homme a-t-il le droit de dire à un autre homme, "vous avez fait un jardin de ce qui n'était que forêt et pays sauvage, donnez moi un douzième de votre travail." Voilà qui est abominable.

"Le gouvernement anglais a garanti l'existence de ces abus lors de la conquête, et c'est là que se trouve la grande difficulté, car il faut que toute proposition, pour un changement de tenure, soit soumise à la chambre des lords (ces vieux restes de la féodalité) et l'on sait qu'elle ne verra avec plaisir aucune mesure tendant à priver les seigneurs de leurs privilèges injustes; et c'est ma sincère conviction que tant que nous serons unis à l'Angleterre, nous aurons beaucoup de difficulté à nous débarrasser de cette tenure d'esclavage."

"Si je vous détaillais les mauvais effets du présent système, j'en aurais pour des jours entiers, mais quelques faits isolés suffiront. Depuis ici jusqu'aux Cascades, — une distance de quinze milles — il y a 82 pieds de descente dans le fleuve et cependant il n'y a pas un moulin capable de suffire aux besoins des habitants. J'ai été obligé, moi-même, de faire un trajet de 82 milles pour faire moudre six minots de blé pour ma famille et d'autres censitaires en ont fait autant. Voyez le nombre de jeunes gens qui partent du pays parcequ'ils ne peuvent trouver de terres. Jetez un regard autour de vous et voyez les quantités de terres non cultivées en la possession des seigneurs. Voyez le nombre de terres vacantes en leur possession et considérez de quelle manière elles ont été arrachées des mains de leurs premiers possesseurs?.....

"Pour obtenir l'heureux résultat de ce grand but, un changement de tenure, soyons unis, modérés, persistants et bien déterminés et s'il est nécessaire, brisons les liens qui nous unissent à l'Angleterre, et le plutôt, le mieux ce sera. mais j'espère que ce ne sera pas nécessaire si nous sommes fidèles à nous mêmes."

"N'en voyons pas un seul homme en Chambre, sans qu'il soit bien déterminé à travailler à l'abolition des abus, ne cessons jamais nos efforts pour changer l'organisation du Conseil Législatif, rendons le électif, et alors croyez-vous que les hommes qui sont actuellement seraient élus? Non, jamais, mais cependant ils ont été nommés au Conseil par le bureau colonial de Downing-street, contre la volonté du peuple. Tant que de semblables abus existeront, nous ne pourrons jamais être libres!"

M. J. B. E. DORION reprit la parole et repassa les questions de la tenure seigneuriale, des dimes, du régime colonial, des dépenses du gouvernement actuel, d'une séparation amicale d'avec l'Angleterre et de notre annexion aux Etats Unis d'une manière paisible. Le manifeste des Canadiens de Troy fut lu.

Le secrétaire donna aussi lecture des procédés de l'assemblée de Huntingdon, tenue à St.-Edouard, le 28 janvier dernier et les résolutions que l'on trouvera dans le rapport officiel qui nous parviens aujourd'hui, furent adoptées aux acclamations de l'assemblée.

L'unanimité la plus parfaite régna tout le temps de l'assemblée qui se termina vers 21 heures après midi. Il y avait entre 200, à 250 personnes présentes.

MONSTRE HUMAIN.—On nous apprend qu'une femme de la paroisse de St.-Thimothé, vient de mettre au monde un enfant monstre, qui surpasse en bizarre horreur, toute ce que la nature humaine a encore enfanté de plus phénoménal.

TERRIBLE EXPLOSION.—Plus de cent personnes de tuées. Lundi matin à 7 heures, une explosion terrible a lieu à New-York, dans l'imprimerie et l'atelier de A. W. Taylor, Hogue street, No. 3.

— Les délégués des différentes paroisses, nommés pour représenter à la convention sur la tenue seigneuriale, feront bien de se rappeler que c'est mardi prochain, le douze courant, que la convention s'assemblera.

Mariages. A St.-Hyacinthe, le 4 du courant, par M. V. Papineau, curé de St.-Marc, L. A. Dessaulles, éc. et demoiselle L. Zéphirine Thompson, tous deux du même lieu.

Obéc. A la Rivière-du-Loup (en haut), jeudi le 30 janvier, d'une aut que d'appropiee foudroyant, Léger Lambert, écuyer, marchand.

MARCHÉ BONSÉCOURS.

Jeudi, 7 février 1850.

PRIX DES DENRÉES.—REVISÉS POUR L'AVENIR.

Table listing market prices for various goods such as flour, oil, and sugar, with columns for item names and prices.

PRIX DES PRODUITS.

Table listing prices for various products including alkalies, flour, and other commodities.

Par W. HAVISON RICHMOND.

LIVRE DES AFFAIRES.

ADOPTÉ pour l'usage des MARCHANDS, COMMIS, OUVRIERS, FERMIERS, ainsi qu'à toutes les personnes dans la vie privée.

PERDU.

PERDU, le 14 octobre dernier, entre Chambly et St.-Marie, un SAC DE VOYAGE, contenant divers papiers utiles au propriétaire.

PILULES DE VIE

PHENIX BITTERS DU DR. MOFFATT. Ces médicaments ont été en usage depuis plus de QUINZE ANS, et, durant tout ce temps, elles ont toujours maintenu une position distinguée dans presque toutes les parties du globe.

DANS PLUSIEURS MILLIERS DE CAS, dont on a obtenu des attestations respectables, elles ont guéri des patients qui étaient sur le bord de leur tombe, après que toutes les fausses médecines du jour (dont on garde bien le secret) eussent été essayées sans succès.

Leur premier effet est de chasser de l'estomac et des entrailles les impuretés et les crudités qui s'y amassent toujours ainsi que les fèces qui se réunissent dans les plus petits intestins.

Le second effet des MÉDICINES VÉGÉTALES DE LA VIE est de nettoyer les régions et la vessie et par ce moyen, la bile et les poudres, dont l'action sanitaire dépend entièrement de la régularité des organes.

Les maladies suivantes sont un nombre de celles qui ont été parfaitement guéries par les MÉDICINES VÉGÉTALES DE LA VIE: La DYSPÉPSIE en nettoyant complètement le premier et le second estomac, et en créant un lit de bile, pure et sanitaire, qui coule librement au lieu de la bile surannée et acide qui engendre tant de maladies; la PLATYCOSTIE (accumulation de gaz intestinaux); la PERTE D'APPÉTIT, les maux de tête, les migraines, l'insomnie, le jaunissement de la peau, et la jaunisse.

Les FIÈVRES de toutes sortes, en rétablissant la circulation du sang d'une manière régulière, par le moyen de la transpiration, dans certains cas, et par la solution entière de toutes les obstructions intestinales, dans les autres.

Les HYDROPIQUES de toutes sortes, en libérant et renforçant les régions et la vessie; elles opèrent admirablement bien sur ces organes importants, et par cela même, ont toujours été considérées comme un remède certain dans les cas les plus graves de la maladie du CALCUL ou PIERRE.

Les ASTHME et la CONSOMPTION, en soulageant les vaisseaux aériens des poumons des masses qui le moindres froid engendrent et qui deviennent très durs s'ils ne sont pas pris à temps, ce qui produit ces affreuses maladies.

Les SCORBUT, les ULCÈRES et les PLAIES invétérées, par la pureté parfaite que les MÉDICINES DE VIE donnent au sang, et à toutes les humeurs.

Les COLIQUES. Comme remède pour cette grave et opiniâtre maladie, les MÉDICINES VÉGÉTALES DE VIE méritent une reconnaissance emphatique et toute particulière.

LA FIÈVRE. Pour ce fléau des pays du Nord, ces médecines sont un remède sans danger, actif et certain. D'autres médecines laissent le système sujet à un retour de la maladie; à un régime en est parfaite par ces médecines—ESSAYEZ-LES, SOYEZ SATISFAITS ET SOYEZ GUÉRIS.

LES PERSONNES dont la constitution a été détraquée par l'usage intempestif de l'ERMURE, sont tout parfaitement guéries par ces médecines, parcequ'elles ne faillissent jamais de chasser du système, tous les effets du mercure, bien plus vite que les meilleures préparations de sa separeille. En les essayant une fois, le patient les estimera plus que toutes autres médecines.

PRENEZ GARDE AUX CONTREFAÇONS. On en a découvert plusieurs récemment et leur auteurs ont été emprisonnés dans New-York comme ailleurs. N'achetez jamais sans que ce soit d'un AGENT AUTORISÉ.

BAZAR, BAZAR! UN Bazar, au profit des ORPHELINS et des VIEILLES de l'Asile de St.-Joseph, aura lieu le 5 février prochain et les jours suivants, sous le patronage des dames qui composent le comité de direction.

AUX MÉDECINS. La paroisse de St.-Michel de Vaudeuil a besoin d'un médecin respectable. Il sera certain d'une bonne pratique.

TENURE SEIGNEURIALE

MESSEURS.—Je vous invite à vous réunir de nouveau, MARDI, le 12 de février prochain, dans les Salles de l'INSTITUT-CANADIEN, rue St.-Paul, No. 106, pour prendre en considération le rapport de votre comité.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

Je prendrai la liberté de rappeler aux délégués du district de Québec, l'engagement qu'ils ont pris à la convention de faire prononcer leur district sur cette grande question.

AUX PRIX COUTANT!

Un Fonds de Hardes faites de

Rien de semblable n'a encore été offert au public.

Le soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES DE MARCHANDISES SÈCHES, au printemps prochain, désire vendre le fonds de son établissement, AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT, à commencer du premier décembre et durant tout ce mois.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR. 122 Rue St.-Paul. L. PLAMONDON.

GRAND MARCHÉ

PAR RAISON DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. FONDS DE MAGASIN DE

\$40,000

A Vingt-Cinq pour cent au-dessous du Prix Coutant!!! 124, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 124, VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE

Le soussigné étant sur le point de dissoudre leur société, offrent en vente, à partir du 23 courant, leur FONDS DE MARCHANDISES sèches consistant en un assortiment considérable de tout genre et de toute espèce.

BEAUDRY ET FRÈRE. 20 novembre 1849. N. B.—Ceux qui doivent à la susdite société sont priés de venir régler leurs comptes, sous le plus court délai.

CALIFORNIE DU JOUR!

LE MEILLEUR MARCHÉ DE MONTREAL!

FONDS DE MARCHANDISES-SÈCHES DE \$50,000

A trente sept et demi pour cent au-dessous du prix coutant!! 128, RUE NOTRE DAME, MONTREAL. 128, D. & M. Merrill.

DEVANT commencer, au premier février prochain, la CONSTRUCTION d'une BATISSE pour agrandir leur ÉTABLISSEMENT qui se trouve trop petit pour leur commerce, se sont décidés à vendre tout le fonds de leur magasin à 37 1/2 POUR CENT AUDESSOUS DU PRIX COUTANT afin de n'avoir que des MARCHANDISES NOUVELLES dans leur NOUVEL ÉTABLISSEMENT au printemps prochain.

En conséquence de cette résolution, leur MAGASIN sera FERME, toute la journée, SAMEDI, le 24 courant, afin de leur permettre de RÉDUIRE les PRIX de leur marchandises et il ne sera ouvert au public que LUNDI MATIN le 26 courant, à 10 heures, A. M.

Les personnes qui désirent acheter quelques effets feront bien de visiter leur établissement qui contient un des meilleurs assortiments de marchandises sèches, acheté par M. H. Merrill, sur les marchés de Londres, Manchester et Glasgow.

Une bonne OCCASION ne se retrouve pas facilement; IL FAUT EN PROFITER! H. et H. MERRILL. 24 novembre 1849.

ATTENTION!!

FONDS DE MAGASIN DE \$50,000

Offert en Vente à 30 pour cent au-dessous du prix Ordinaire. 106, RUE SAINT PAUL, 106,

LES Soussignés, informant le public que désirant diminuer leur fonds de marchandises, ils en disposeront à 30 POUR CENT AUDESSOUS DU PRIX ORDINAIRE. HUDON, LESIEUR ET QUEVILLON. Montréal, 27 nov. 1849.

Pension Recommandable. UNE famille Canadienne désirerait prendre DEUX Messieurs comme pensionnaires. Il n'y a pas d'autres pensionnaires et la maison est située dans un lieu très agréable, rue St.-Denis. S'adresser au bureau de l'avenir. 27 nov. 1849.

AUX INSTITUTEURS. ON demande immédiatement plusieurs INSTITUTEURS qualifiés pour la paroisse de St.-Zotique du Côtéau du Lac. S'adresser (franc de port) à M. C. C. SPENARD, notaire Secrétaire Trésorier des Commissaires d'École de St.-Zotique. 20 octobre 1849.

ALMANACH ET CALENDRIER Pour 1850. A VENDRE en gros et en détail, chez J. B. ROLLAND et à l'imprimerie de LOUIS PERRAULT. 17 nov. 1849.

Le Répertoire National, DE LITTÉRATURE CANDLIENNE. ON peut s'abonner à cette publication, chez MM. Fabre et Co. à la chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, au bureau de l'avenir ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell Gibson. 20 nov., 1848.

MUSIQUE! J. B. LABELLE, professeur de MUSIQUE, et J. B. L'ORGANISTE de l'église paroissiale de Montréal, prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a établi sa résidence au No. 51, rue St.-Charles Borromée, où il sera toujours prêt à donner des LEÇONS sur le PIANO ou tout autre instrument de musique, soit à sa résidence ou à domicile. 25 oct. 1849.

FABRIQUE DE CHANDELLE. Le soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'établir une FABRIQUE DE CHANDELLE dans la rue Sanguinet et qu'il aura toujours en main, une quantité de Chandelle, à vendre à bas prix. FLEURY ST.-JEAN. Montréal, 20 nov. 1849.

PRESENTS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN. ON trouvera à la librairie du Soussigné, une superbe collection de livres de divers prix, depuis SIX DENIERS jusqu'à SIX PIASTRES, richement reliés, propres à être donnés en CADEAU de NOEL et pour ÉTRENNES du JOUR DE L'AN. Parfumerie, Cartes de visites, Papier à notes et à enveloppes de goût et de fantaisie, etc. Le tout à des prix très réduits. J. BTE. ROLLAND, No. 24, Rue St.-Vincent. 20 déc. 1849.



Magasin de Poêles.

Le Soussigné prend la liberté d'attirer l'attention du public sur son assortiment général de POÊLES, qui comprend ce qu'il y a de plus nouveau en fait d'améliorations, tant pour l'économie du chauffage que pour la beauté des dessins, et la perfection de l'ouvrage.

ON TROUVERA À CET ÉTABLISSEMENT: DES POÊLES DE CUISINE de différents patrons et de différentes formes. POÊLE À COKE, à CHARBON et à BOIS pour les salles et les passages, et des Poêles de goût pour les salons, à air comprimé, aussi bien que des poêles pour SÈRES-CHAUDS, de toutes espèces et de toutes formes, en outre de son assortiment ordinaire de POÊLES DOUBLES ET SIMPLES; qu'il vendra aux plus bas prix. JOSEPH N. HALL, 105 rue St.-Paul, ENSEIGNE DU POÊLE.

MANUFACTURE DE MOULINS À BATTRE. AVIS PUBLIC. EST par le présent donné que les soussignés, arrivés récemment des États-Unis, fabriquent et offrent en vente en cette ville, à leur boutique, des moulins à battre considérés être d'un mécanisme supérieur à aucun moulin connu. Comme garantie, les soussignés attirent l'attention du public sur le témoignage ci-dessous, d'Olivier Duval, éc. cultivateur de la Bailliée des Trois-Rivières. ANDRÉ ET PIERRE ROBICHON. Trois-Rivières le 13 octobre 1849. CERTIFICAT.

Je soussigné déclare et certifie que depuis l'introduction des moulins à battre dans le pays, j'ai toujours fait usage des moulins pour battre mes grains et que le moulin que j'ai dernièrement acheté de MM. André et Pierre Robichon, est sans contredit, supérieur à tous ceux dont j'ai fait usage ci-devant. Bailliée des Trois-Rivières, 13 octobre 1849. OLIVIER DUVAL, Cultivateur.

